MAIRIE DE SAINT-VINCENT DE TYROSSE



24 avenue Nationale 40230 SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Tel: 05 58 77 00 21 contact@tyrosseville.com

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 FEVRIER 2022

DELIBERATION N°20220221 03

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Vincent de Tyrosse, dûment convoqué le quinze février, s'est réuni en Mairie, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Régis GELEZ, Maire en exercice.

PRESENTS: M. Régis GELEZ, M. Pierre LAFFITTE, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL, M. Régis DUBUS, Mme Christine GAYON, M. Guy LUQUE, Mme Emmanuelle BRESSOUD, M. Jean-Marie LAFITTE, M. Alain LACAVE, Mme Sylvie BARTHELEMY, M. François MARTOUREY, M. Pascal BROCA, Mme Céline WAGNIART, M. Thierry ZALDUA, Mme Christelle ELOZEGUY, M. Julien LEROY, M. Stéphane JACQUOT, Mme Béatrice DUCASSE, Mme Marielle LABERTIT, M. Gilles DOR, M. Thomas CASAMAYOU, Mme Fusilha DESTENABE, M. Daniel GAUYAT, Mme Hélène LASSALLE

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR: Mme Patricia MORENO, à M. Guy LUQUE; M. Joffrey ROMAIN, à M. Régis DUBUS; Mme Patricia GATEL, à Mme Céline WAGNIART; Mme Adeline COUMAILLEAU, à M. François MARTOUREY; Mme Coralie LECOLIER, à Mme Marielle LABERTIT.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, Mme Béatrice DUCASSE est nommée secrétaire de séance.

Quorum atteint : conformément à l'article L2121-17 du CGCT, le Conseil Municipal est valablement autorisé à délibérer.

Nomenclature : 3.5 Rapporteur : M. LE MAIRE

OBJET: BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS 2021

Conformément à l'article L.2241-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, un état des cessions et des acquisitions effectuées dans l'année doit être annexé au Compte Administratif et doit faire l'objet d'une délibération.

La date du transfert de propriété à prendre en compte est celle de l'échange des consentements sur la chose et le prix, <u>même si la signature de l'acte authentique intervient l'année suivante ou pas du tout</u>.

Sont donc concernées toutes les cessions et acquisitions de terrains pour lesquelles le Conseil Municipal a délibéré en 2021 :

I - BILAN DES CESSIONS

Pas de cession

II - BILAN DES ACQUISITIONS

Date	N° cadastre	Lieu	Vendeur	Surface	Montant
11/03/202 1	BK330 et BK331	14 Avenue de la Gare	Société MIAMI	BK330 : 2 312 m ² BK331 : 33 m ²	512 000 €
11/03/202 1	BK15 et BK297	14 Avenue du Parc	Société SUD- OUEST BAIL	BK15: 932 m ² BK297: 2 732 m ²	693 229.95 €

Ces acquisitions ont immédiatement fait l'objet d'une délégation à l'EPFL Landes Foncier qui en a assuré le portage foncier et financier.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L 2241-1,

LE CONSEIL MUNICIPAL.

APPROUVE le bilan des cessions et acquisitions de biens immobiliers pour 2021,

AUTORISE l'annexion de ce bilan aux Comptes Administratifs 2021 du budget principal et des budgets annexes de la Ville de Saint-Vincent de Tyrosse.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

(4 abstentions: Mme Labertit, Mme Lécolier (via son pouvoir donné à Mme Labertit), M. Dor et M. Casamayou du Groupe "Osons Tyrosse-Semisens 2026")

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La saisine de la juridiction peut se faire par envoi sur papier, dépôt sur place ou en ligne via le site sécurisé : www.telerecours.fr.

Certifié exécutoire

. par transmission au contrôle de légalité le 3/03/2022 N° acquittement : 040-214002842-20220221-20220221_03-DE

. par affichage du 3/03/2022 au 4/05/2022

Le Maire,

égis GELEZ

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, Pour extrait certifié conforme



Le Maire, Régis GELEZ